

Arrêté N° 2026-2026-025 /MEMC/SG/DGCM
portant octroi du permis d'exploitation semi-
mécanisée d'or n°4450 dénommé « DOKITA
SUD-OUEST » de la société HOLDING JEWELRY
MINING SA.

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers (à titre de régularisation) ;
- Vu le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ;
- Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- Vu l'arrêté n°2025-1985/MEEA/SG/ANEVE du 30 octobre 2025 portant avis favorable sur la faisabilité environnementale du projet d'exploitation semi-mécanisée de la mine d'or de Dokita Sud-Ouest, dans la commune de Batié/province du Nounbiel, région du Djôrô au profit de la société HOLDING JEWELRY MINING SARL ;



Vida CFW-22

du 19/01/2026

[Handwritten signature]

- Vu la demande n°4450 de la société HOLDING JEWELRY MINING SARL enregistrée le 10 novembre 2025 ;
- Vu la lettre n°2025/461/MEMC/SG/DGCM du 30 décembre 2025 portant invite à payer des droits d'octroi d'un montant de sept millions (7 000 000) francs CFA ;
- Vu la quittance n°0151371 du 30 décembre 2025 de paiement effectif des droits d'octroi;
- Vu le protocole d'accord-cadre signé le 29 décembre 2025 entre l'Etat burkinabè et la société HOLDING JEWELRY MINING SARL ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est octroyé à la société **HOLDING JEWELRY MINING SA** ayant son siège social à Ouagadougou, Burkina Faso, 01 BP 4934 Ouagadougou 01, téléphone : +226 65 39 30 32, le permis d'exploitation semi-mécanisée d'or n°4450 dénommé «**DOKITA SUD-OUEST**», situé dans la commune de Batié, Province du Nounbiel, région du Djôrô.

ARTICLE 2 : Ce permis couvre une superficie de **0,81 km²**. Il est défini par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivantes :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X (m)	Y (m)
1	437 000	1 084 600
2	437 600	1 084 600
3	437 600	1 084 700
4	438 200	1 084 700
5	438 200	1 084 400
6	438 700	1 084 400
7	438 700	1 084 100
8	437 000	1 084 100
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		

ARTICLE 3 : La validité du permis est de **cinq (05) ans** pour compter de la date de signature du présent arrêté. Il peut être renouvelé conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 4 : En cas de renouvellement, la société **HOLDING JEWELRY MINING SA** doit déposer au Service en charge du Cadastre minier un dossier complet au moins **90 jours** avant l'expiration de la période de validité du permis.

Le non-respect du délai sus indiqué entraine l'application d'une pénalité de retard conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.



- ARTICLE 5 :** Pendant cette période de validité, la société **HOLDING JEWELRY MINING SA** est tenue au paiement annuel de taxes superficielles proportionnellement à la superficie du permis. Même après expiration dudit permis, les arriérés de paiement de ces taxes restent dus.
- ARTICLE 6 :** Le permis d'exploitation semi-mécanisée est cessible conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Tout projet de contrat de cession doit être soumis à l'accord préalable du ministre chargé des mines.
L'Etat se réserve un droit de préemption sur la cession du permis.
- ARTICLE 7 :** Le non-respect de la législation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.
- ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.
- ARTICLE 9 :** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le

22 JAN. 2026


Yacouba Zabré COUBA
Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliations :

- 1- ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- SOPAMIB
- 1- IDEM
- 1- SP/CTNM-FMD
- 1 - DR-EMC/Djôrô
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- La société HOLDING JEWELRY MINING SA
- 1-Gouvernorat / région du Djôrô
- 1-Haut-Commissariat de la province du Nounbiel
- 1- Mairie de Batié
- 1 - J.O.
- 1 - Classement

 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 2625 8237 0556 Tout usage 5 000 F. CFA	 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 4719 4558 7319 Tout usage 5 000 F. CFA
 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 4719 4558 7319 Tout usage 5 000 F. CFA	 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 4220 5944 4071 Tout usage 5 000 F. CFA
 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 4804 0994 7010 Tout usage 5 000 F. CFA	 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 4804 0994 7010 Tout usage 5 000 F. CFA
 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 3654 4400 7566 Tout usage 5 000 F. CFA 21 janvier 2026 09:18	 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 5142 9331 4839 Tout usage 5 000 F. CFA
 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 7464 0414 6712 Tout usage 5 000 F. CFA 21 janvier 2026 09:18 21 janvier 2027 09:18	 Ministère de l'Économie et des Finances Timbre Fiscal 8184 9145 3931 Tout usage 5 000 F. CFA 21 janvier 2026 09:18 21 janvier 2027 09:18